

#### Article 7-1-4 : La gestion des différents réactifs

Les conditions de stockage des différents réactifs utilisés sur la filière de traitement des eaux énumérés ci-avant sont conformes aux dispositions réglementaires,

Les conditions de livraison de ces réactifs par les différents fournisseurs sont maîtrisées en permanence et ne permettent pas d'observer de rejets vers la Sèvre Niortaise,

#### Article 7-1-5 : La gestion des eaux de lavage

L'entretien permanent des installations nécessite la mobilisation d'eaux de lavage principalement sur les étapes de filtration sur sable et sur les filtres à charbons actifs en grains.

Les eaux de lavage utilisées sont prélevées dans la bache de stockage des eaux filtrées ; elles représentent un volume moyen journalier de 600 m<sup>3</sup> et un volume de pointe journalier de 800 m<sup>3</sup> selon le nombre de filtres lavés,

Les principaux volumes d'eaux de lavage produits sont les suivants (sur la base de 2 millions de m<sup>3</sup> prélevés par an dans la Sèvre Niortaise complétés par les 0,3 à 0,5 million de m<sup>3</sup> d'eaux brutes achetées au SERTAD pour assurer une concentration en nitrates conforme aux dispositions réglementaires – cf. article 8-2-2 du présent arrêté préfectoral) :

- Eaux de lavage des filtres à sable, 300 à 600 m<sup>3</sup>/jour selon le nombre de filtres lavés :
  - Premières eaux : vers bac à boues puis vers silo épaisseur (surface de 50 m<sup>2</sup> et volume de 226 m<sup>3</sup>) pour un volume moyen de 160 m<sup>3</sup>/jour et de 315 m<sup>3</sup>/jour en pointe,
  - Eaux de rinçage : rejet vers Sèvre Niortaise à raison de 80 m<sup>3</sup>/jour en moyenne et 160 m<sup>3</sup>/jour en pointe.
- Eaux de lavage des filtres à charbons actifs en grains, 62 m<sup>3</sup> par cycle et par filtre : rejet de 82 m<sup>3</sup>/jour en moyenne à 124 m<sup>3</sup>/jour en pointe dans les eaux de la Sèvre Niortaise,

Les volumes d'eaux de lavages rejetés directement en Sèvre Niortaise représentent environ 46 000 m<sup>3</sup>/an.

#### Article 7-1-6 : La gestion des boues produites

Le silo épaisseur reçoit les premières eaux de lavage des filtres à sable ainsi que les purges du décanteur lamellaires (475 m<sup>3</sup>/jour et 1113 000 m<sup>3</sup>/an) et les incuits de chaux qui passent préalablement par le bac à boues de la filière des eaux de lavage des filtres à sable :

- Les eaux surnageantes représentent un volume annuel de 173 000 m<sup>3</sup> : leur destination est un rejet dans la Sèvre Niortaise,
- Les boues produites dans le silo épaisseur (15 tonnes de matières sèches par an ou encore 85 m<sup>3</sup>/an) sont pompées par hydrocureuse et acheminées vers la station d'épuration intercommunale des eaux usées de Nanteuil ; elles sont mélangées aux boues biologiques produites sur cette station d'épuration avant épandage sur des terrains agricoles
- La surveillance analytique est la suivante :
  - 1 analyse annuelle des boues produites dans le silo épaisseur,
  - 18 analyses annuelles des boues de mélange avant épandage agricole,
  - 5 analyses annuelles de sols sur les parcelles concernées par l'épandage agricole.

#### Article 7-1-7 : Les volumes d'eaux globaux rejetés en Sèvre niortaise et le dispositif de traitement et de mesure :

- Le volume d'eaux rejeté annuellement dans la Sèvre Niortaise ressort donc à environ 220 000 m<sup>3</sup>/an soit environ 10% des volumes d'eau admis sur la filière de traitement,

- Un canal de mesure sera installé sur le rejet global des eaux dans la Sèvre Niortaise dans le délai de 1 an suite à la publication du présent arrêté préfectoral ; la fréquence de mesure sera trimestrielle sur une durée de 48 heures.  
Les paramètres mesurés seront au moins le PH, la conductivité, la DCO, la DBO5, l'azote total et le phosphore total

Il n'existe pas de dispositif de traitement des eaux rejetées actuellement. La décision sur la nécessité de créer un tel dispositif devra être prise dans un délai de 2 ans suite à la publication du présent arrêté préfectoral ; dans le cas d'une décision de nécessité de mise en œuvre, celle-ci devra être effective dans un délai de 2 ans suite à la prise de décision.

#### Article 7-2 : La sécurisation de la filière de traitement de « La Corbelière » par les eaux brutes et traitées produites par le SERTAD

##### Article 7-2-1 : Les différentes conditions de sécurisation de l'alimentation en eau des usagers

La sécurisation d'alimentation en eau à la fois de la filière de traitement de « La Corbelière » mais aussi des populations desservies par cette filière de traitement intervient à partir des eaux mobilisées par le SERTAD :

- Des eaux brutes prélevées dans la ressource de « La Touche-Poupard », commune d'Exireuil qui peuvent alimenter pour tout ou partie la filière de traitement des eaux de « La Corbelière » à raison de 700 m<sup>3</sup>/heure au maximum,
- Des eaux traitées sur la filière de traitement des eaux du SERTAD à raison de 500 m<sup>3</sup>/heure au maximum (admises dans la bache d'eaux traitées de 450 m<sup>3</sup> de la filière de traitement de « La Corbelière »),
- Une interconnexion avec le secteur de production d'eau du Cébron (cf. canalisation de liaison entre la ZAC des Loges, commune de Parthenay et le réservoir de Jaunay, commune de Azay le Brûlé) qui permet de réalimenter en secours les secteurs desservis par le SERTAD et par le SMPAEP de la Région de Saint Maixent l'Ecole avec un volume d'eau traité de 6 000 m<sup>3</sup>/jour au maximum (cf. arrêté préfectoral du 29 novembre 2013).

Il est à noter que les systèmes techniques du SMPAEP de la Région de saint Maixent l'Ecole et du SERTAD développent une sécurisation mutuelle puisqu'une prise d'eau dans la Sèvre Niortaise de 800 m<sup>3</sup>/heure peut alimenter l'usine de traitement des eaux du SERTAD.

##### Article 7-2-2 : La sécurisation de la filière de traitement par rapport au paramètre nitrates

Les qualités d'eaux distribuées aux populations doivent en permanence respectées les valeurs limites et de référence de qualité réglementaires. Depuis plusieurs années, des dépassements ponctuels de la valeur limite de qualité de 50 mg/litre sur le paramètre nitrates sont observés sur les eaux de la Sèvre Niortaise qui alimentent la filière de traitement de « La Corbelière ».